

BULLETIN D'ADHESION A VILLE ET BANLIEUE

Monsieur / Madame le Maire de :

Code postal :

Nombre d'habitants de la commune :

**informe le bureau de l'association de son souhait d'adhérer
à l'Association des Maires Ville et Banlieue de France.**

La cotisation annuelle 2013

Elle est calculée à raison de 0,10 pour mille de la section de fonctionnement du dernier compte administratif approuvé (**2011**) ; cette cotisation évolue en rapport avec le résultat connu de ce compte.

Elle est plafonnée et ne peut pas excéder 0,15 € par habitant, ni un montant supérieur à 7 600 €.

Fait à..... le

Le Maire